

Émetteur Infrarouge Pour Transmission Audio

Référence : 6280023

DESCRIPTION :

L'émission infrarouge de l'émetteur avec modulateur intégré couvre, avec un angle de sortie large, la surface sur une forme lobée. La transmission s'effectue sans problème par la modulation des signaux infrarouges sur 2,3 et 2,8 MHz.



INFORMATION PRODUIT

L'émission infrarouge de l'émetteur avec modulateur intégré couvre, avec un angle de sortie large, la surface sur une forme lobée. La transmission s'effectue sans problème par la modulation des signaux infrarouges sur 2,3 et 2,8 MHz.

La combinaison de deux émetteurs infrarouge augmentera la portée et l'angle de diffusion des signaux infrarouge jusqu'à 240°.

La combinaison d'un second émetteur (émetteur secondaire) avec le premier émetteur (émetteur primaire) s'effectue avec les accessoires inclus dans le set de fixation.



Par Courrier

408 Rue Albert Bailly
59290 WASQUEHAL



Par Téléphone

03 66 72 41 50
Du lundi au vendredi
de 9h à 18h



Par Fax

09 72 33 92 93
24h/24 7j/7



Par Internet

www.handinorme.com
mail : contact@handinorme.com

Les 2 émetteurs superposés peuvent être **orientés suivant l'angle de diffusion nécessaire**, afin d'obtenir une **couverture optimale de la surface de la pièce**.

La **configuration combinée des 2 émetteurs permet de couvrir une surface jusqu'à 370 m²** en transmission monocanale, idéal pour de grandes surfaces.

Caractéristiques

- **Environnement d'utilisation** : 0 à +50 °C (sans condensation, environnement non corrosif)
- **Montage** : Kit de montage mural ou plafond inclus Trépied pour microphone (en option)
- **Dimensions (H x L x P)** : 64 x 79 x 254 mm (cache inclus)
- **Coloris** : Noir avec sérigraphie blanche, trait rouge
- **Poids** : 300 g
- **Conformités** : CE, WEEE, RoHS
- **Portée / Couverture** : Emetteur / modulateur seul : mode monocanal 180 m² - Configuration combinée : mode monocanal 370 m²



Ce que dit la loi

Arrêté du 8 décembre 2014 et Arrêté du 20 avril 2017

La boucle magnétique est **obligatoire aux guichets d'accueil des établissements recevant du public (ERP)** :

- remplissant une **mission de service public**
- de **1ère et de 2ème catégories**
- de **3ème et 4ème catégories neufs ou faisant l'objet d'aménagements**.

Ce dispositif n'est pas obligatoire pour les ERP existants de 3ème ou 4ème catégories.

Il doit faire l'objet d'une signalisation à l'aide d'un pictogramme dédié.

Notre article vous donne toutes les informations sur vos [obligations concernant les boucles magnétiques dans votre ERP](#).



Par Courrier

408 Rue Albert Bailly
59290 WASQUEHAL



Par Téléphone

03 66 72 41 50
Du lundi au vendredi
de 9h à 18h



Par Fax

09 72 33 92 93
24h/24 7j/7



Par Internet

www.handinorme.com
mail : contact@handinorme.com